

## **Homme/femme, mode d'emploi. Existe-t-il des « antonymes de genre » ?<sup>1</sup>**

Marie Steffens  
Université de Liège

### **Résumé**

*Qu'est-ce que l'antonymie? De façon générale, on peut la définir comme une relation d'opposition entre les sens de deux mots qui possèdent une base sémantique commune. Or, lorsqu'il s'agit de définir ce qu'est exactement l'opposition et la nature de cette base sémantique, le consensus n'existe plus. Ces notions ne bénéficient ni d'une définition précise, ni d'une terminologie standard. Celles-ci sont d'autant plus utiles que l'antonymie participe fondamentalement à la structuration sémantico-formelle du lexique (français). Une étape nécessaire pour définir précisément l'antonymie nous semble être de limiter l'utilisation du terme antonymie à certains mécanismes sémantiques seulement et, par conséquent, de distinguer ces mécanismes d'autres dont le fonctionnement sémantique n'est pas le même. Parmi ces mécanismes, on peut citer la relation entre des mots dont la différence de genre grammatical est corrélée à une différence, ontique, entre sexes, comme homme/femme, oncle/tante, frère/sœur, etc. Pourtant, des linguistes comme Steven Jones considèrent que l'appartenance de ces deux dernières paires au champ de l'antonymie est minimale, parce que leurs traductions dans la plupart des langues européennes en font des paires reliées morphologiquement (par exemple, italien zio/zia), qui ne seraient que très faiblement opposées sémantiquement. Cet article vise à nuancer cette position en montrant qu'il existe bien des différences entre la paire homme/femme et les autres paires fondées sur une différence sexuelle (oncle/tante, chirurgien/chirurgienne, etc.) en ce qui concerne la marque morphologique ou sémantique et la complémentarité logique, mais que ces différences n'ont pas d'influence sur le fait qu'aucune de ces paires n'est antonymique.*

\*\*\*

### **1. Remarques préliminaires**

Dans une première approche, on peut définir l'antonymie en langue comme une relation paradigmatique entre des mots du lexique qui partagent un certain degré de similarité sémantique (qui permet leur comparaison), mais dont les sens sont opposés (voir par exemple, Lyons 1978, Geckeler 1996)<sup>2</sup>. Si cette opposition est binaire, les opposés sont dits *complémentaires*. Si cette opposition admet un troisième terme, les opposés sont *contraires*.

En logique propositionnelle, le rapport entre des propositions contenant des prédicats complémentaires est appelé disjonction exclusive (Martin 1976b : 59). Deux propositions, p et q, se trouvent dans un rapport de disjonction exclusive si, l'une étant vraie, l'autre est nécessairement fausse. Elles ne peuvent être ni vraies, ni fausses simultanément. Martin (*ibid.*)

---

<sup>1</sup> Nous remercions chaleureusement le Professeur Pierre Swiggers (*Katholieke Universiteit Leuven*, Université de Liège) et le Professeur Bruno Courbon (Université Laval, Québec) pour leurs remarques et conseils.

<sup>2</sup> Pour Geckeler, ce qui différencie l'antonymie et la synonymie, c'est la hiérarchie entre la « base sémantique commune » et les « traits sémantiques différentiels », présents dans les deux types de relations : « [...] dans les relations synonymiques, c'est la similitude sémantique qui domine au détriment des éléments différenciateurs, tandis que, dans les relations antonymiques, c'est la polarité sémantique qui s'impose en reléguant au second plan la base sémantique commune » (Geckeler, 1996 : 107).

donne l'exemple de l'opposition entre propositions contenant les prédicats *marié/célibataire* : si *Jean est marié* est une proposition vraie, alors *Jean est célibataire* est une proposition fausse, et vice versa.

La relation logique qui unit deux propositions contenant des prédicats contraires est appelée incompatibilité logique : deux propositions, p et q, se trouvent dans un rapport d'incompatibilité logique si elles peuvent être fausses mais non vraies ensemble. Ainsi les propositions *Ce devoir est bon* et *Ce devoir est mauvais* ne peuvent être simultanément vraies – si le devoir est bon, il n'est pas mauvais et inversement – mais elles peuvent être toutes deux fausses, si le devoir, n'étant ni bon ni mauvais, est simplement moyen (Martin, 1976b : 59).

À cette distinction logique correspond peu ou prou une distinction sémantique entre les opposés *gradables* et les opposés *non gradables* (Lyons, 1978). La relation entre les premiers est une opposition scalaire dans laquelle une gradation des deux termes est possible : *x est plus ou moins bon/mauvais, très bon, très mauvais, meilleur que, plus mauvais que*. La gradation est fondée sur la comparabilité. La relation entre les seconds ne permet pas la gradation de termes opposés : *\*x est plus ou moins célibataire/marié*. Dans les deux cas, il est nécessaire qu'une base sémantique commune existe entre les antonymes (Sapir, 1944; Lyons, 1978; Geckeler, 1996).

Dans le cadre de notre recherche visant à proposer des critères définitoires de l'antonymie qui tiennent compte de l'actualisation de cette relation dans l'usage, l'étude de paires comme *homme/femme, oncle/tante* ou *chirurgien/chirurgienne* est intéressante parce qu'elle met en évidence que leur antonymie est discutable.

Avant de le montrer, deux précisions sont nécessaires quant aux limites de cette étude.

La première est que notre intérêt pour ces paires est ici purement linguistique. Les dimensions sociales, politiques, littéraires, psychologiques de leur relation ne seront donc que peu ou pas abordées.

La seconde est que notre intention est de poser une problématique et de proposer des pistes de réflexion. Les analyses présentées ne sont donc pas définitives.

## 2. Problématique

**Homme/femme.** Les unités lexicales *homme* et *femme* sont généralement considérées comme des complémentaires (Ogden, 1967 [1932]; Lyons, 1978; Cruse, 1986; Mettinger, 1994; Jones, 2002, pour un panorama; Murphy, 2003). En tant qu'antonymes (complémentaires), *homme/femme* font l'objet d'un renvoi dans le *Grand Robert de la langue française* (2001).

**Oncle/tante.** Ces lexèmes sont considérés dans les travaux de linguistique comme des antonymes (Murphy, 2003 : 206), du même type que *homme/femme* alors qu'ils ne sont répertoriés, à notre connaissance, dans aucun dictionnaire d'antonymes ni dans les renvois d'aucun dictionnaire de langue.

**Chirurgien/chirurgienne.** Ces lexèmes ne sont considérés comme des antonymes ni par les linguistes, ni par les lexicographes. Les unités *chirurgien* et *chirurgienne* ne sont envisagées que du point de vue grammatical : l'un est le féminin de l'autre (Grevisse, 2003 : 170). Toutefois, comme le signale Rey-Debove, le rapport entre ces unités n'est pas seulement grammatical :

Le genre est le plus souvent en français dépourvu de contenu sémantique (une table, un fauteuil, une sauterelle, un mannequin). Cependant lorsqu'une forme masculine et une forme féminine désignent un couple, mâle et femelle, homme et femme, la marque morphologique du genre féminin correspond à une différence sémique. (Rey-Debove, 1971 : 141-142).

Malgré cette différence de traitement entre les paires *homme/femme*, *oncle/tante* et *chirurgien/chirurgienne*, celles-ci semblent, à première vue, pouvoir être rapprochées pour deux raisons.

La première raison est que dans la paire *chirurgien/chirurgienne*, comme *homme/femme*, l'un des termes est considéré comme non marqué<sup>3</sup>. Sur le plan sémantique, le terme non marqué d'une paire d'antonymes connaît, selon Van Overbeke, « une extension supérieure puisqu'il peut, dans des contextes neutres, couvrir la totalité de la dimension représentée par l'antonymie en question » (Van Overbeke, 1975 : 145). Corollairement, le sens du terme marqué « states the presence of a certain property A » alors que rien n'indique la présence de cette propriété dans le sens du terme non marqué, ce qui a pour conséquence que ce dernier terme puisse être utilisé « chiefly but not exclusively to indicate the absence of A » (Jakobson, 1957 : 9, cité chez Zuber, 1980 : 413). Ainsi le terme non marqué, *homme* neutralise l'opposition *homme/femme* : selon le contexte, il peut en effet signifier « être humain de sexe masculin » ou « tout être humain sans distinction de sexe ». De la même manière, *chirurgien* peut renvoyer à un homme ou à une femme<sup>4</sup>. Les phrases suivantes, inspirées de l'exemple de Zuber, illustrent les deux lectures de *chirurgien* :

- 1) Ma sœur est chirurgien (My sister is a poet, Zuber, 1980 : 415)
- 2) Ma sœur est chirurgienne (My sister is a poetess, ibid.)
- 3) Chaque chirurgienne est un chirurgien (Every poetess is a poet, ibid.)
- 4) Chaque membre de sa famille est soit chirurgien soit chirurgienne (Every member of his family is either a poet or a poetess, ibid.).

Selon Zuber, les phrases 1) et 2) sont « not only logically, but also semantically equivalent » (Zuber, 1980 : 415). Dans la phrase 3), le terme non marqué est employé dans un sens non marqué alors que, dans la phrase 4), chaque terme est employé de manière marquée : *chirurgien* désigne un homme et *chirurgienne* une femme.

La seconde raison de rapprocher *homme/femme*, *oncle/tante* et *chirurgien/chirurgienne* est que la paire *homme/femme* se trouve dans un rapport d'inclusion sémantico-référentielle et d'implication logique avec les deux autres. En effet, le sens de *homme* et de *femme* est inclus dans celui de *oncle (chirurgien)* et de *tante (chirurgienne)*. Sur le plan référentiel, cette inclusion est inverse : le domaine des référents de *oncle (chirurgien)* et *tante (chirurgienne)* est inclus dans celui de *homme* et de *femme*. Ainsi, le mot *oncle* (d'un individu x), par exemple, découpe dans l'ensemble des hommes, ceux qui sont le frère du père ou de la mère de x. En ce qui concerne *chirurgien*, une distinction doit être faite entre les usages marqué et non marqué. Dans son usage marqué, *chirurgien* découpe dans l'ensemble des hommes, le sous-ensemble des hommes qui exercent la chirurgie ; dans son usage non marqué, il découpe, dans l'ensemble des êtres humains, le sous-ensemble des personnes qui pratiquent la chirurgie. La relation d'implication

<sup>3</sup> Ce n'est pas le cas pour *oncle/tante* en français, mais l'espagnol, par exemple, connaît le masculin pluriel non marqué, *tíos*.

<sup>4</sup> Cette possibilité est plus faible dans le français d'Amérique du Nord que dans les variétés européennes de français, la féminisation des noms de métiers étant plus effective au Québec qu'en Europe.

logique entre *oncle (chirurgien)/tante (chirurgienne)* et *homme/femme* peut être exprimée comme suit : si la proposition *X est ma tante (chirurgienne)* est vraie, alors la proposition *X est une femme* est vraie ; si la proposition *X est mon oncle* est vraie alors la proposition *X est un homme* est vraie. En ce qui concerne *chirurgien*, si la proposition *X est chirurgien* est vraie, alors l'une de ces deux propositions, *X est un homme* ou *X est une femme*, est vraie.

### 3. Trois interprétations possibles

À partir des similarités constatées entre *homme/femme*, *chirurgien/chirurgienne* et *oncle/tante*, trois options interprétatives sont possibles. La première est d'assimiler la relation entre les paires *homme/femme* et *chirurgien (oncle)/chirurgienne (tante)* à l'encapsulation sémantique d'une paire antonymique dans une autre d'après la théorie de Cruse (1986 : 198). Celui-ci identifie une classe particulière d'antonymes qui « encapsulent » l'opposition sémantique entre les termes d'une autre paire d'antonymes : il prend l'exemple de *shout/whisper* qui encapsule l'opposition entre *loud* et *soft* (ibid.). On pourrait dès lors admettre que la paire antonymique *chirurgien (oncle ou angl. lion<sup>5</sup>)/chirurgienne (tante ou angl. lioness)* contient ou encapsule l'opposition *homme/femme*. Corollairement, on pourrait considérer que toutes les paires qui encapsulent l'opposition *homme/femme* sont des paires antonymiques. Une règle de classement systématique de ces paires parmi les antonymes pourrait donc être obtenue, règle dont les dictionnaires devraient tenir compte.

La deuxième interprétation possible consiste à considérer que les similarités observées ne suffisent pas à assimiler *chirurgien/chirurgienne* à *homme/femme*. Dans ce cas, cela implique que la relation *homme/femme* est différente de la relation *chirurgien/chirurgienne*, qu'elles ne sont pas de même nature. Cette interprétation consiste, quoique le terme *chirurgien* soit considéré comme non marqué comme l'est *homme*, à ne pas reconnaître d'opposition sémantique entre *chirurgien* et *chirurgienne* alors que cette opposition est admise entre *homme* et *femme*. C'est ce que le linguiste américain Edwin Battistella soutient lorsqu'il écrit, à propos de paires comme *master/mistress* ou *governor/governess* : « [...] though these items are formally paired, their meanings are not opposed by any single feature in present-day usage » (Battistella, 1990 : 36). Cette deuxième interprétation implique de rapprocher sémantiquement des paires comme *oncle/tante* soit de *chirurgien/chirurgienne*, soit de *homme/femme*. Un dictionnaire comme celui de Bertaud du Chazaud, en répertoriant *père* et *mère* comme des antonymes, a opté pour le rapprochement avec *homme/femme*.

La troisième interprétation possible, la plus radicale, consiste à envisager la relation entre *chirurgien* et *chirurgienne*, d'une part, *homme* et *femme*, d'autre part comme étant de même nature – c'est-à-dire à admettre la recevabilité des similarités observées pour assimiler ces deux paires de mots – tout en considérant que cette relation, dans les deux cas, ne relève pas de l'antonymie, c'est-à-dire qu'il n'y a pas d'opposition du tout entre les deux termes.

### 4. Hypothèse de la différence : la marque en question

Sans aborder la question de l'opposition entre *homme* et *femme* et entre *chirurgien* et *chirurgienne* (voir le point 5, ci-dessous), on peut se demander si les termes *homme* et *chirurgien* sont réellement non marqués. Les tests que proposent Martin Haspelmath (2006) indiquent le

<sup>5</sup> Cet exemple se trouve dans Cruse (1986 : 200).

contraire. Le linguiste identifie six contextes dans lesquels le premier terme d'une paire *terme 1* *terme 2* est employé de manière non marquée (Haspelmath, 2006 : 24) :

- a) l'impossibilité de prédication contrastive (*c'est un 1, pas un 2* est impossible);
- b) l'usage spécifique d'un terme pour l'autre (*J'ai vu un 1* qui signifie *J'ai vu un 2*);
- c) l'usage définitionnel (*Ce 1 est un 2*);
- d) l'hyponymie (2 est un type particulier de 1);
- e) l'usage non spécifique d'un terme pour l'autre (*Je recherche un 1* inclut 2);
- f) les pluriels hétérogènes ou englobants (*Is* peut signifier *1s et 2s*).

Haspelmath remplace 1 et 2 par neuf paires de mots et dresse un tableau des possibilités d'emploi de ces mots dans les contextes ci-dessus :

term 1	term 2	contrastive predication excluded ( <i>'this is a 1, not a 2'</i> )	specific use of 1 for 2 'I saw a 1' (meaning 'I saw 2')	'that 1 is a 2'	hyponymy ( <i>'2 is a (particular) kind of 1'</i> )	nonspecific use of 1 for 2 ( <i>'I'm looking for a 1' includes 2)</i> )	hetero- geneous plurals ( <i>'1s' can stand for '1s and 2s'</i> )
<i>vehicle</i>	<i>bus</i>	Y	Y	Y	Y	Y	Y
<i>soldier</i>	<i>general</i>	??	Y	Y	Y	Y	Y
<i>lion</i>	<i>lioness</i>	??	Y	Y	Y	Y	Y
<i>cow</i>	<i>bull</i>	—	?	??	?	?	Y
<i>house</i>	<i>church</i>	—	?	??	??	?*	?
<i>Arzt</i>	<i>Ärztin</i>	—	—	—	?	Y	Y
<i>padre</i>	<i>madre</i>	—	—	—	—	—	Y
<i>man</i>	<i>woman</i>	—	—	—	—	—	(Y)
<i>king</i>	<i>queen</i>	—	—	—	—	—	—

L'application de ces tests aux paires de mots français *chirurgien/chirurgienne* et *homme/femme* indique que *chirurgien* ne se comporte pas de la même manière que *homme* (ou *oncle*) dans presque tous les contextes.

Les contextes b), c) et e) admettent *chirurgien* dans un emploi non marqué mais pas *homme*<sup>6</sup>.

Le premier contexte (*c'est un 1, pas un 2*), par contre, n'est exclu pour aucun des deux, il permet leur emploi, toujours marqué, ainsi que celui de la majorité des autres mots qu'Haspelmath analyse, sauf *vehicle/bus*. Il faut noter que ces deux derniers mots entretiennent une relation d'hypo-hypéronymie, ce qui n'est pas le cas de *homme/femme* ou *chirurgien/chirurgienne*. Sans mener ici une étude approfondie de la relation d'hypo/hypéronymie, on peut distinguer l'hypéronyme et le terme non marqué en utilisant le test proposé, dans le cadre du traitement automatique des langues, par Levrat et Sabah (1990). Ces auteurs proposent l'insertion de *sorte de* entre l'hyponyme et son hypéronyme pour détecter automatiquement les relations d'hypo/hypéronymie. Cette insertion est possible entre *bus* et *véhicule* (*le bus est une sorte de véhicule* est acceptable) mais pas entre *homme* et *femme* ou entre *chirurgien* et *chirurgienne* (*\*la femme est une sorte d'homme* n'est pas acceptable)<sup>7</sup>. L'hypéronyme se distingue également du

<sup>6</sup> On peut remarquer au passage que ce qui est vrai pour le fr. *chirurgien* ou le néerl. *chirurg* ne l'est pas, selon Haspelmath, pour l'allemand *Arzt*.

<sup>7</sup> Si l'on remplace *sorte de* par *espèce de*, plus adapté aux êtres vivants, la phrase *\*la femme est une espèce d'homme* ne semble pas plus acceptable. En revanche des phrases comme *la femme est une sorte/une espèce d'être humain* ou

terme non marqué par le fait qu'il ne peut avoir d'usage spécifique que par reprise anaphorique d'un de ses hyponymes. Le premier contexte que propose Haspelmath met donc davantage en évidence une relation d'hypo-hypéronymie que la possibilité pour un terme d'avoir un emploi non marqué. Le contexte d) nous semble répondre au même objectif.

En raison de ces éléments, *homme* ne semble pas être le terme non marqué d'une paire de mots<sup>8</sup>, comme l'est *chirurgien*<sup>9</sup>. Le contexte f) indique toutefois que *homme* est susceptible d'être employé de manière générique, pour désigner tous les êtres humains. L'extension de sens de *homme* est plus grande dans cet emploi que dans l'emploi non marqué de *chirurgien* : il neutralise non seulement la paire *homme/femme* mais aussi la paire *homme/garçon* et même la paire *adulte/enfant* ou la paire *enfant/adolescent* dont *homme* ne fait pas partie. Cet emploi générique nécessite un contexte relatif à des domaines, actions ou propriétés concernant tous les êtres humains et peut prendre des formes différentes : *homme* avec une majuscule (*le Musée de l'Homme*), précédé d'un article défini, au singulier ou au pluriel (*les hommes sont mortels*, *les droits de l'homme*), sans article s'il est mis en apostrophe (*Homme, qu'as-tu fait de ta planète*<sup>10</sup>), avec un article indéfini (*Je suis un homme*, dans une chanson de la chanteuse française Zazie).

## 5. Étrange antonymie de *homme* et *femme*

Nous venons de le voir, *homme* ne neutralise l'opposition *homme/femme* que dans des contextes bien définis, qui ne sont pas les mêmes que ceux qui permettent un emploi non marqué pour *chirurgien*. Mais existe-t-il une réelle opposition entre *homme* et *femme* ainsi qu'entre *chirurgien* et *chirurgienne* ? Autrement dit, ces deux paires entretiennent-elles l'une des relations d'opposition que Lyons (1978) identifie ?

Les termes *chirurgien* et *chirurgienne* ne sont pas complémentaires alors que *homme* et *femme* le sont : *X est un homme* implique que *X n'est pas une femme* alors que *X n'est pas chirurgien* n'implique absolument pas que *X est chirurgienne*, à moins de limiter le monde aux chirurgiens et aux chirurgiennes<sup>11</sup>. Or la complémentarité de *homme* et *femme* est essentiellement référentielle, elle est fondée ontologiquement sur l'impossibilité d'être autre chose qu'un mâle ou une femelle pour les êtres vivants. *Chirurgien/chirurgienne*, par contre, ne forment pas à eux seuls un paradigme alors que c'est le cas pour *homme/femme*<sup>12</sup>.

---

*le chirurgien est une sorte/une espèce d'homme/d'être humain* nous paraissent tout à fait valides. On peut en conclure 1) que *être humain* est un hypéronyme de *homme*, de *femme*, de *chirurgien*, etc. et 2) que *homme* est hypéronyme de *chirurgien*. Par contre, *homme* et *chirurgien* ne sont pas des hypéronymes respectivement de *femme* et de *chirurgienne*.

<sup>8</sup> Pour de plus amples développements sur la question voir Houdebine-Gravaud A.-M. (1998).

<sup>9</sup> Cette différence peut sans doute être expliquée par le fait que l'emploi de *chirurgienne* n'est pas encore très fréquent en Europe (voir note 4). En revanche, cette différence ne semble pas être liée au fait que *chirurgien/chirurgienne*, contrairement à *homme/femme*, est une paire formelle, morphologiquement marquée. Ainsi, en ce qui concerne la paire *cousin/cousine*, la marque morphologique ne correspond pas à une marque sémantique : *cousin*, au singulier, ne peut pas avoir d'emploi non marqué. Au pluriel, en revanche, *cousins* possède un emploi non marqué dans les contextes où il désigne les cousins et les cousines (voir note 3).

<sup>10</sup> Nous remercions Bruno Courbon pour cet exemple.

<sup>11</sup> Voir Rey-Debove (1971 : 244) pour un raisonnement similaire avec d'autres paires.

<sup>12</sup> Selon Cruse, l'existence de *hermaphrodite* et *asexué* déforce la relation de complémentarité entre *homme* et *femme* (Cruse 1986 : 200). Selon Murphy, par contre, les autres états sexués et asexués, à cause de leur marginalité, ne font pas obstacle à la reconnaissance de la complémentarité de *homme* et *femme* (Murphy 2003 : 29). On pourrait également considérer que *homme* et *femme* peuvent être envisagés comme des complémentaires au niveau

En outre, *homme* et *femme* sont co-hyponymes de l'hypéronyme *être humain*. Certains linguistes comme Saeed (2003) envisagent des paires de co-hyponymes comme des antonymes (*rouge/bleu*), d'autres ne les considèrent pas comme tels (Lyons, 1978, par exemple). Nous n'entrerons pas dans ce débat ici. Remarquons simplement que le point commun sémantique nécessaire à une paire de mots pour qu'ils puissent être antonymes ne semble pas être leur relation commune au même hypéronyme dans la mesure où, pour la plupart des paires antonymes gradables adjectivales, comme *long/court*, un hypéronyme lexicalisé n'est pas identifiable.

On peut enfin s'interroger sur la réelle opposition entre les co-hyponymes *homme* et *femme*. Une rapide étude des contextes d'apparition, dans la base de données *Frantext* et dans les exemples lexicographiques, de *homme* et *femme* en cooccurrence dans une même phrase montre que ces mots ne sont employés ensemble dans un contexte d'opposition que par rapport à des comportements propres aux hommes et aux femmes ou à des qualités qu'on leur prête : « Historiquement, le discours de l'absence est tenu par la Femme : la **Femme** est sédentaire, l'**Homme** est chasseur, voyageur; la **Femme** est fidèle (elle attend), l'**Homme** est coureur (il navigue, il drague). » (R. Barthes, *Fragments d'un discours amoureux*, Éditions du Seuil, 1977, p. 20) (Le Robert, *absence*)<sup>13</sup>. Dans ce type de contextes, ce sont les adjectifs, qui désignent les qualités que l'on peut attribuer à l'homme et la femme, qui sont opposés, pas les mots *homme* et *femme* en soi. L'extrême rareté (voire l'inexistence) de contextes dans lesquels *homme* et *femme* seraient opposés en soi corrobore l'affirmation de Rey-Debove (1998 : 96) selon laquelle les « noms à référent concret » n'ont jamais de contraire. Une étude plus poussée sur un corpus plus vaste devra bien sûr être menée pour confirmer ces premières constatations.

## Conclusion

La relation entre les mots *homme* et *femme* ne relève pas de l'antonymie, telle que définie au point 1, pour deux raisons : 1) leur complémentarité est un fait référentiel et pas linguistique ; 2) l'opposition discursive possible entre ces mots est fondée sur des caractéristiques contraires associées culturellement à l'homme et à la femme.

La différence morphologique entre *chirurgien* et *chirurgienne* correspond bien à une différence sémique. Dans la lignée des travaux de Cruse, on peut considérer que cette différence se fonde sur l'encapsulation du sens de *homme/femme* dans la paire *chirurgien/chirurgienne*. Une étude plus approfondie de la notion d'*encapsulation* dans la théorie de Cruse est nécessaire pour affiner cette analyse et envisager d'autres cas d'encapsulation.

Notre analyse montre que les caractéristiques de la paire complexe peuvent ne pas être les mêmes que les caractéristiques de la paire dont elle encapsule le sens. Ainsi, la paire *chirurgien/chirurgienne* contient un terme marqué, *chirurgienne*, et un terme non marqué

---

sémantique et ontologique le plus élémentaire. Il faut, en outre, noter que cette complémentarité n'est pas incompatible avec une gradation discursive : « Ce qui m'importe c'est qu'il soit **plus ou moins homme**. Je ne demande point d'abord si l'homme, oui ou non, sera heureux, mais quel homme sera heureux. » (Saint-Exupéry A. de, *Citadelle*, in *Œuvres*, Paris, Gallimard, 1954, p. 589).

<sup>13</sup> On peut également citer l'opposition entre la force de l'homme et la faiblesse de la femme. Cette opposition traditionnelle est lexicalisée dans les syntagmes *sexe fort* et *sexe faible*.

*chirurgien*, ce qui n'est pas le cas pour la paire *homme/femme*. Contrairement à *homme* et *femme*, les termes *chirurgien* et *chirurgienne* ne sont pas complémentaires<sup>14</sup>.

En accord avec le *TLFi*, on peut définir *chirurgien* comme « homme qui pratique la chirurgie » et *chirurgienne* comme « femme qui pratique la chirurgie ». Ces mots ne sont pas des antonymes. Ils possèdent bien une base sémantique commune (/qui pratique la chirurgie/) mais les traits de sens divergents, /homme/ et /femme/, ne sont pas opposés. Ces mêmes traits entrent dans la composition du sens de *oncle* et *tante*. On peut en déduire que *oncle/tante*, et toutes les paires de même type, *père/mère*, *frère/sœur*, etc., ne sont pas antonymes.

Nous adoptons donc une position intermédiaire par rapport aux deux dernières interprétations possibles, présentées au point 3 : les paires envisagées sont différentes et ne peuvent être assimilées, mais aucune d'entre elles n'est antonymique.

## Bibliographie

### Lexicographie

Bertaud du Chazaud, Henri (2007) *Dictionnaire de synonymes, mots de sens voisin et contraires*. Paris, Gallimard.

Boussinot, Roger (1973) *Dictionnaire des synonymes, analogies et antonymes*. Paris, Bordas.

*Dictionnaire des synonymes et des antonymes français*. URL <http://www.synonymes.com/>

Rey, Alain (2001 [1966]) (dir.) *Grand Robert de la langue française*. Paris, Sejer.

TLFi = *Le Trésor de la Langue Française informatisé* (<http://atilf.atilf.fr/tlf.htm>), Imbs, Paul (1977) *Trésor de la langue française*. Paris, Centre National de la Recherche Scientifique.

### Sémantique

Battistella, Edwin (1990) *Markedness: the Evaluative Superstructure of Language*. New York, State University of New York.

Cruse, Alan (1986) *Lexical Semantics*. Cambridge, University Press (Textbooks Linguistics).

Geckeler, Horst (1996) Relations entre lexèmes, en particulier l'antonymie. Dans Hiltraud Dupuy-Engelhardt (éd.), *Questions de méthode et de délimitation en sémantique lexicale*, Reims, Presses universitaires de Reims, pp. 103-111.

Grevisse, Maurice (2003 [1995]) *Précis de grammaire française*. Bruxelles, Duculot (De Boeck & Larcier).

Haspelmath, Martin (2006) Against markedness (and what to replace it with). *Journal of Linguistics*. Vol. 42, n°1, pp. 25-70.

Houdebine-Gravaud, Anne-Marie (1998) (dir.) *La féminisation des noms de métiers ; en français et dans d'autres langues, Actes de la journée d'étude du 27/05/97*. Université René Descartes Paris V, Faculté des sciences humaines et sociales-Sorbonne, Paris, L'Harmattan.

Jones, Steven (2002) *Antonymy : A Corpus-based Perspective*. Londres, Routledge.

Levrat, Bernard, Gérard, Sabah (1990) *Sorte de*, une façon de rendre compte des relations d'hyponymie/hyperonymie dans les réseaux sémantiques. *Langage*. Vol. 98, pp. 87-102.

---

<sup>14</sup> Plus exactement, ils ne peuvent être complémentaires que dans une construction discursive, ou un contexte énonciatif particulier, qui limite le monde aux chirurgiens et aux chirurgiennes.



- Lyons, John (1967) *Structural Semantics*. Oxford, Blackwell.
- Lyons, John (1978 [1977]), *Éléments de sémantique*. Paris, Larousse université, traduction de J. Durand.
- Martin, Robert (1976a) *Inférence, antonymie, paraphrase. Éléments pour une théorie sémantique*. Paris, Klincksieck.
- Martin, Robert (1976b) La paraphrase par double antonymie. Dans Jean David et Robert Martin (éds), *Modèles logiques et niveaux d'analyse linguistique. Actes du colloque de l'Université de Metz*. Paris, Klincksieck, pp. 113-129.
- Mettinger, Arthur (1994) *Aspects of Semantic Opposition in English*. Oxford, Oxford University Press.
- Murphy, Lynn (2003) *Semantic Relations and the Lexicon: Antonymy, Synonymy, and Other Paradigms*. Cambridge, University Press.
- Ogden, Charles (1967) *Opposition: A Linguistic and Psychological Analysis*. Bloomington, Indiana University Press.
- Rey-Debove, Josette (1971) *Étude linguistique et sémiotique des dictionnaires français contemporains*. La Haye, Paris, Mouton.
- Rey-Debove, Josette (1998) *La linguistique du signe. Une approche sémiotique du langage*. Paris, Armand Colin.
- Saeed, Jones (2003?) *Semantics*. Oxford, Blackwell.
- Sapir, Edward (1944) Grading : A Study in Semantics. *Philosophy of Science*. Vol. 2, pp. 93-116.
- Van Overbeke, Maurice (1975) Antonymie et gradation. *Linguistique*. Vol. 11, pp. 135-155.
- Zuber, Ryszard (1980) Privative opposition as a semantic relation. *Journal of Pragmatics*. Vol. 4, pp. 413-424.